

Règlement 2022 Challenge Mini-Trail Grand Est

Le règlement de la Commission trial de la Ligue Motocycliste Grand Est (LMGE) sont établis conformément au Code sportif et aux règles techniques et de sécurité de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables) ce type de règlement.

Préambule : La recherche de la maîtrise de l'engin et l'évolution sur terrains variés, l'apprentissage du respect des règles, des consignes de sécurité, des autres participants et des officiels et les confronter à la compétition constituent les objectifs prioritaires de ces journées.

ART. 1 - DEFINITION

La ligue motocycliste Grand-Est organise le Challenge Mini-trial comprenant 3 catégories définies à l'article 3. Ces journées sont ouvertes aux détenteurs d'une licence annuelle compétition, ou d'une licence découverte sportive LJD (jusqu'à 11 ans).

ART. 2 – ACCEUIL ADMINISTRATIF

A leur arrivée sur le lieu de l'évènement, les participants engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de **leur licence valable pour l'évènement**.

Les licences 1 manifestation seront prises sur le site FFM. (Attention, un certificat médical type FFM est obligatoire, téléchargeable sur le site <http://www.ffmoto.org/>).

Les engagements se font sur le site (<https://inscriptions.liguemotograndest.fr/disciplines>).

Nota : pour pouvoir s'engager, il faut préalablement être licencié.

Si l'épreuve ne pouvait pas avoir lieu pour quelle cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendus responsables et les participants ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité.

Article 2 bis

Le challenge Mini-trial comprenant 3 épreuves Maxéville - La Bresse - Vertus.

Le challenge se déroulera sur un parcours de 5 à 6 zones maximum.

Encadré par un éducateur.

CARACTÉRISTIQUES DU CHALLENGE MINI-TRIAL :

Elles pourront être ajustées selon le niveau et le nombre de participants. Les pilotes et éducateurs devront être en place au plus tard à 9 h afin de pouvoir démarrer la compétition vers 10h.

ART. 3 – CONDITIONS D'ACCES

Mini-trial 1 : (Flèches Vertes)

Cylindrée maxi 80cc ou motos électriques 24 pouces maxi.

Age : de 7 ans révolus à 12 ans dans l'année.

Mini-trial 2 : (Flèches Jaunes)

Cylindrée maxi 80cc ou motos électriques 24 pouces maxi.

Age : de 7 ans révolus à 10 ans dans l'année.

Mini-trial 3 : (Flèches Violettes)

Motos électriques ou thermiques 20 pouces maxi.

Age : 7 ans à 8 ans dans l'année.

Les pilotes de moins de 7 ans sont acceptés à titre de démonstration.

Les 3 catégories roulent dans des zones situées à proximité du départ.

L'accès aux zones n'est autorisé qu'aux officiels de contrôle et à l'éducateur.

Le couloir extérieur réservé aux organisateurs, officiels et assistants (double ruban) est obligatoire pour ce cycle d'événement.

Il est obligatoire, pendant les activités, que les participants portent un casque homologué (NF ou normes européennes) sans altération apparente ou déformation. Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire.

La protection dorsale est obligatoire et la protection ventrale est vivement conseillée.

Les participants doivent porter un vêtement de protection en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon, des gants en matière résistante, des bottes.